Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210215-20-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n°20**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.**

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).
Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Tourisme

Programme Ecodestination 2021

Le Parc naturel régional, les collectivités et les offices de Tourisme des Landes de Gascogne sont lauréats depuis 2015 de l'appel à projet régional NOTT « *nouvelles organisations touristiques des territoires néo-aquitains* » autour du projet « Pour une Ecodestination exemplaire du Parc et des territoires voisins ».

Le projet Ecodestination tend à favoriser le développement durable du tourisme sur l'ensemble du territoire de l'appel à projet. Il rassemble le Parc naturel régional ainsi que les EPCI de la COBAS, la COBAN, du Val de l'Eyre, du Cœur Haute Lande, le Syndicat mixte des Landes d'Armagnac et du Pays morcenais, et depuis 2018 le Sud Gironde et le Bazadais.

L'ambition du projet Ecodestination est de favoriser la transition écologique et sociale du tourisme et de développer et promouvoir une offre d'escapades éco-positives répondant à la promesse client de l'Ecodestination Landes de Gascogne ; elle sera mise en œuvre à travers quatre axes :

- La coordination technique et administrative du projet ;
- La professionnalisation des acteurs touristiques dans le cadre de son programme local de professionnalisation et de l'organisation de son forum annuel du tourisme durable ;
- La qualification de l'offre à travers l'accompagnement et mise en réseau du Cercle des Imaginaterres et la structuration des escapades éco-positives ;
- La transition numérique grâce à la mise en place d'une stratégie digitale partagée.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210215-20-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n°20**

1/ Animation du programme Ecodestination :

COUT	FINANCEMENT
Salaires et charges sur 12 mois	**Conseil régional**
38 163 €	10 415, 32 € (en cours de calage)
Frais de déplacement	**Parc er EPCI**
3900 €	31 647, 68 €
TOTAL	**TOTAL**
42 063 €	**42 063 €**

2/ Professionnalisation des acteurs touristiques

COUT	FINANCEMENT
Accompagnement collectif des techniciens sur la valorisation des escapades éco-positives et fabrique à projet	**Conseil régional**
7500 €	6000 €
	Parc et EPCI
	1500 €
Report de l'organisation du forum annuel du tourisme durable à destination des acteurs du tourisme :	**Parc**
	3900 €
	Conseil départemental de Gironde (CAT)
6000 €	2100 €
TOTAL TTC	**TOTAL**
13500 €	**13500 €**

3/ Numérique

COUT	FINANCEMENT
Création d'un site internet	**Conseil régional**
30 000€	9000 €
	Parc et EPCI
	5500 €
	Conseil départemental de Gironde
	10500 €
	Conseil départemental Landes
	5000 €
TOTAL TTC	**TOTAL**
30 000 €	**30 000 €**

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210215-20-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n°20**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce plan de financement ainsi que les actions décrites dans le programme (en annexe)
- **D'AUTORISER le Président** à signer tout acte afférent à sa mise en œuvre.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte